

Date de convocation : 08/06/2020
Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt, le vendredi douze juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle d'animation communale, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : BOCHER Georges, CLECH Chantal, DAOULOUDET Sophie, FAVEAUX Roseline, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, LE SENECHAL Caroline, MEYER Frédéric, OLLIVIER Patrick, PAUL Mickaël, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David, VITEL Jean-Claude.

Etaient représentés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : DAOULOUDET Sophie

Présents : 15 Représentés : 0 Votants : 15

Délibération n°2020 – 472 - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28/05/2020

Rapporteur Mme le Maire

Mme le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mai 2020

Le conseil municipal, décide :

- De valider le procès-verbal du 28/05/2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020 – 473 - Election des membres des commissions municipales

Rapporteur Mme le Maire

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Suite à la création des commissions municipales suivantes :

❖ **Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports**

Cette commission traite des dossiers relevant de l'école et de la restauration scolaire, de la vie associative, de l'animation, des sports et des loisirs.

❖ **Commission des solidarités**

Cette commission traite des dossiers relevant des affaires sociales, des logements communaux, de la bibliothèque, des relations intergénérationnelles, de l'information et de la communication.

❖ **Commission de l'espace urbain**

Cette commission de l'espace urbain est dédiée à l'examen des dossiers relevant du développement urbain et durable, de l'habitat et du foncier, des bâtiments et de l'énergie, de l'environnement et de l'agriculture, des voies d'eau, ainsi que des dossiers liés à la circulation et à la propreté.

❖ **Commission des finances, de l'administration générale et affaires économiques :**

Cette commission traite des dossiers relatifs aux domaines suivants : préparation du budget, achat et commande publique, droits de place, gestion du personnel, affaires juridiques, état-civil et pompes funèbres, affaires économiques.

Mme le Maire précise que la participation aux différentes commissions est ouverte à tout conseiller municipal qui le souhaite.

Madame le Maire est Présidente de droit des commissions municipales.

Conformément à l'article L 2121-21 dernier alinéa du CGCT, le conseil municipal décide de procéder, au scrutin ordinaire, à l'élection des membres des commissions.

❖ **Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports :**

| | |
|--------------------------|--|
| MEMBRES RAPPORTEURS : | CLECH Chantal, adjointe déléguée LE SENECHAL Caroline, conseillère déléguée |
| MEMBRES : | FAVEAUX Roseline GERARD Julie LE GOFF Emilie MEYER Frédéric PAUL Mickaël THOMAS David |

❖ **Commission des solidarités :**

| | |
|-------------------------|--|
| MEMBRES RAPORTEURS : | CLECH Chantal, adjointe déléguée LE SENECHAL Caroline, conseillère déléguée |
| MEMBRES : | DAOULOUDET Sophie LE MEUR Yves LE ROLLAND Marie-Aimée THOMAS David |

❖ **Commission de l'espace urbain :**

| | |
|-------------------------|---|
| MEMBRES RAPORTEURS : | THOMAS David, adjoint délégué LE MEUR Yves, conseiller délégué |
| MEMBRES : | BOCHER Georges CLECH Chantal DAOULOUDET Sophie FAVEAUX Roseline GERARD Julie LE GOFF Emilie LE SENECHAL Caroline LE ROLLAND Marie-Aimée MEYER Frédéric OLLIVIER Patrick PAUL Mickaël VITEL Jean-Claude |

❖ **Commission des finances, de l'administration générale et affaires économiques :**

| | |
|-------------------------|--|
| MEMBRES RAPORTEURS : | THOMAS David, adjoint délégué CLECH Chantal, adjointe déléguée |
| MEMBRES : | BOCHER Georges DAOULOUDET Sophie FAVEAUX Roseline GERARD Julie LE GOFF Emilie LE MEUR Yves LE SENECHAL Caroline LE ROLLAND Marie-Aimée MEYER Frédéric OLLIVIER Patrick PAUL Mickaël VITEL Jean-Claude |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'élection des membres des commissions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2020 – 474 - Constitution d'une commission d'appel d'offres

Rapporteur Mme le Maire

La commission d'appel d'offres est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public.

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort du reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Conformément à l'article L 2121-21 dernier alinéa du CGCT, le conseil municipal décide de procéder, au scrutin ordinaire, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offre.

Madame le Maire propose au vote du conseil municipal la liste suivante :

| <u>Titulaires :</u> | <u>Suppléants :</u> |
|---------------------|---------------------|
| PAUL Mickaël | MEYER Frédéric |
| LE MEUR Yves | BOCHER Georges |
| VITEL Jean-Claude | OLLIVIER Patrick |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.

Sont ainsi déclarés élus :

MM.PAUL Mickaël, LE MEUR Yves, VITEL Jean-Claude - membres titulaires
MM. MEYER Frédéric, BOCHER Georges, OLLIVIER Patrick - membres suppléants,
pour faire partie, avec Mme le Maire – Présidente, de la commission d'appel d'offres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2020 – 475 - Désignation des délégués du Syndicat Départemental d’Energie

Rapporteur Mme le Maire

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Kerfot au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément à l’article L.5711-1 du Code General des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Départemental d’Energie.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Conformément à l’article L 2121-21 dernier alinéa du CGCT, le conseil municipal décide de procéder, au scrutin ordinaire, à l’élection des membres.

Madame le Maire propose au vote du conseil municipal les délégués suivants :

| | |
|--|--------------------------------------|
| <u>Titulaire :</u> FAVEAUX Roseline | <u>Suppléant :</u> BOCHER Georges |
|--|--------------------------------------|

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la désignation des délégués au SDE.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Désignation des délégués du SMITRED

N’ayant pas reçu les informations de l’organisme, ce point est reporté à une date ultérieure.

Délibération n°2020 – 476 - Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective

Rapporteur Mme le Maire

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Kerfot au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément à l'article L.5711-1 du Code General des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRESCOL).

Dans ce syndicat, la commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Conformément à l'article L 2121-21 dernier alinéa du CGCT, le conseil municipal décide de procéder, au scrutin ordinaire, à l'élection des membres.

Madame le Maire propose au vote du conseil municipal les délégués suivants :

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| <u>Titulaire :</u> GERARD Julie | <u>Suppléant :</u> CLECH Chantal |
|------------------------------------|-------------------------------------|

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la désignation des délégués au SIRESCOL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2020 – 477 - Désignation du référent de Sécurité Routière

Rapporteur Mme le Maire

L' élu est un référent, un facilitateur dans les échanges d'informations entre l'unité de sécurité routière, l'équipe municipale et les usagers, sans être un expert du domaine.

Conformément à l'article L 2121-21 dernier alinéa du CGCT, Mme Le Maire propose à l'assemblée, de procéder, au scrutin ordinaire, à la désignation du référent sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire,
- Désigne M. MEYER Frédéric, référent sécurité routière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2020 – 478 - Désignation du référent Défense

Rapporteur Mme le Maire

Le correspondant Défense a un rôle essentiellement informatif. Il est le lien avec l'institution militaire, il informe et sensibilise les administrés des possibilités offertes à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre de préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire...

Conformément à l'article L 2121-21 dernier alinéa du CGCT, Mme Le Maire propose à l'assemblée, de procéder, au scrutin ordinaire, à la désignation du correspondant Défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire,
- Désigne M. LE MEUR Yves, correspondant Défense.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2020 – 479 - Désignation du référent Centre de gestion

Rapporteur Mme le Maire

Conformément à l'article L 2121-21 dernier alinéa du CGCT, Mme Le Maire propose à l'assemblée, de procéder, au scrutin ordinaire, à la désignation du référent centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire,
- Désigne M. VITEL Jean-Claude, référent centre de gestion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2020 – 480 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte VIGIPOL

Rapporteur Mme le Maire

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Kerfot au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein du Syndicat Mixte VIGIPOL.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Conformément à l'article L 2121-21 dernier alinéa du CGCT, le conseil municipal décide de procéder, au scrutin ordinaire, à l'élection des membres.

Madame le Maire propose au vote du conseil municipal les délégués suivants :

| | |
|--------------------|----------------------|
| <u>Titulaire :</u> | <u>Suppléant :</u> |
| FAVEAUX Roseline | LE SENECHAL Caroline |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la désignation des délégués au Syndicat Mixte VIGIPOL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Désignation des représentants dans l'association d'Aide, de Soins et de Service A Domicile Goëlo Trieux

N'ayant pas reçu les informations de l'organisme, ce point est reporté à une date ultérieure.